

Nuanciers de couleurs

La couleur s'applique sur plusieurs types d'éléments :

- la façade elle-même
- la modénature (moulures, encadrements) éventuellement
- les menuiseries
- la toiture

Il s'agit donc d'associer des teintes sur ces divers éléments, à choisir en fonction du contraste souhaité, du plus fort au plus neutre :

- « Couleurs complémentaires » : (dominante rouge complémentaire du vert ; dominante orange complémentaire du bleu) afin d'obtenir un fort contraste. Cette association est possible à condition que la complémentarité ne se fasse pas uniquement sur des tons saturés. Elle devra être modérée par d'autres, plus clairs.
- « Couleurs même gamme de teinte » : le contraste se module en fonction de l'écart de tonalité entre une même teinte.
- « Ton sur ton » avec un écart de tonalité faible, donc avec un contraste et un impact faible.
- « Neutralité » couleurs différentes dans des tons clairs, pas forcément complémentaires et dont l'impact reste modéré.

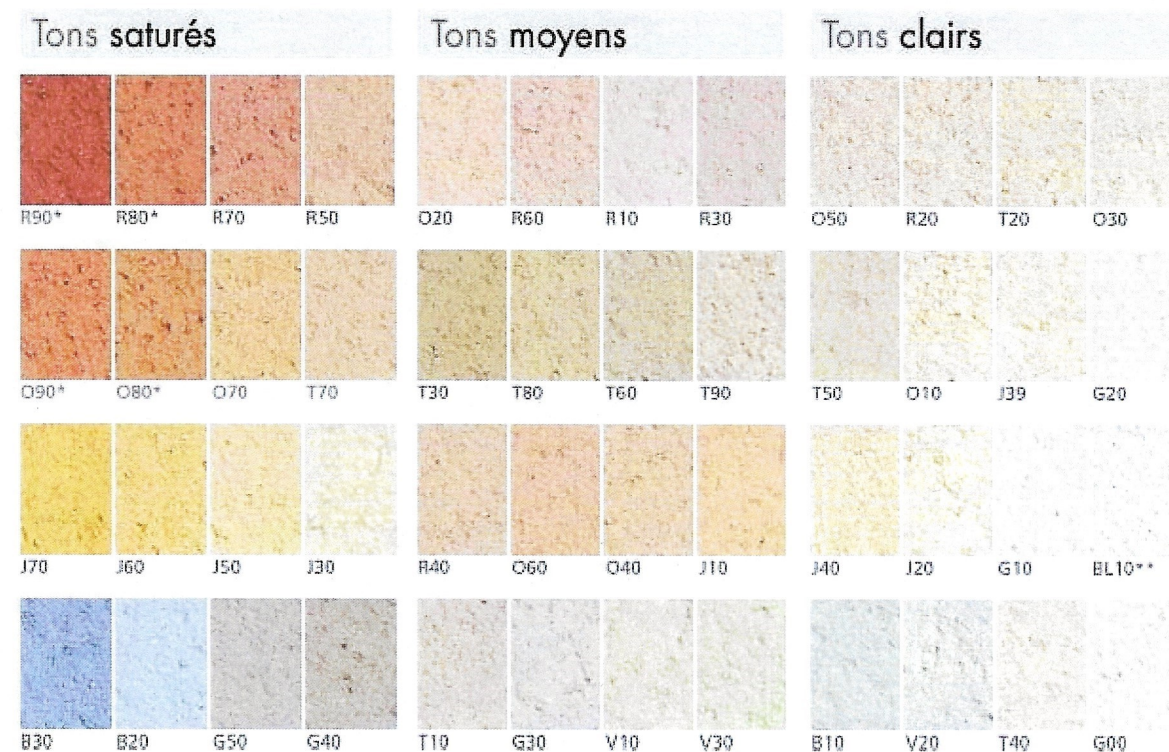
TEINTES DE FAÇADES / CONSTRUCTIONS A USAGE D'HABITATION

Tous matériaux de type moellon de béton, brique alvéolaire, béton cellulaire ne pourront rester à l'état brut. Ils devront être enduits dans des teintes neutres de tons clairs à moyens parmi le nuancier proposé.

De façon générale, toute façade doit s'inscrire dans les tonalités moyennes ou claires proposées (nuancier Parexlanko ou équivalent).

Dans les centres villes et centres bourgs/en zone U, ou pour des extensions de taille modérées les tonalités saturées sont admises.

Les teintes brillantes sont interdites.



TEINTES DES TOITURES / CONSTRUCTIONS A USAGE D'HABITATION

Les teintes brillantes sont interdites.



Ancien



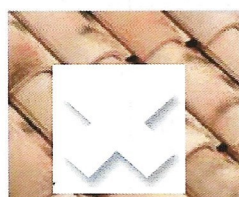
Ardoisé



Alezane



Brun



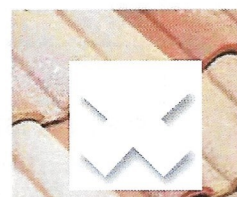
Méditerranéa



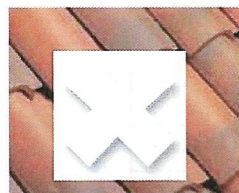
Mistral



Nuancé Paille



Pastel



Rouergue



Rouge



Rouge Flammé



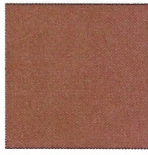
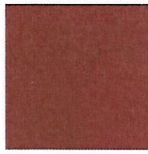
Rouge Nuancé

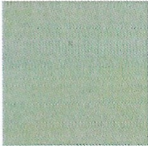
Rappel : d'autres aspects sont autorisés pour toitures existantes, architecture bioclimatique, architecture contemporaine.

TEINTES MENUISERIES, CLOTURES ET SERRURERIES / CONSTRUCTIONS A USAGE D'HABITATION

De façon générale, toute menuiserie/serrurerie/clôture doit s'inscrire dans les tonalités proposées (RAL/RVB équivalent).

Les teintes brillantes sont interdites.

RVB : 255 255 255 RAL : 9010	RVB : 201 214 217 RAL : 7035	RVB : 190 203 207 RAL : 7035	RVB : 186 203 199 RAL : 9018
			
RVB : 179 157 142 RAL : 1019	RVB : 158 128 124 RAL : 4009	RVB : 183 119 111 RAL : 3014	RVB : 150 96 91 RAL : 8002
			
RVB : 223 200 177 RAL : 1015	RVB : 205 166 145 RAL : 1001	RVB : 211 164 144 RAL : 3012	RVB : 189 157 143 RAL : 1019
			
RVB : 176 120 111 RAL : 3014	RVB : 126 106 98 RAL : 7006	RVB : 99 82 75 RAL : 8025	
			
RVB : 105 80 80 RAL : 8025	RVB : 117 66 71 RAL : 4002	RVB : 78 57 62 RAL : 8017	RVB : 103 76 83 RAL : 8002
			
RVB : 189 189 162 RAL : 7032	RVB : 138 167 164	RVB : 101 111 95 RAL : 7009	

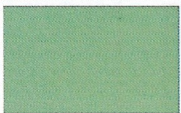
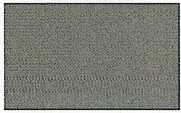
	RAL : 6034		
			
RVB : 73 88 90 RAL : 7011	RVB : 70 89 87 RAL : 7011	RVB : 53 65 64 RAL : 6012	
			
RVB : 191 208 212 RAL : 7035	RVB : 79 115 132 RAL : 5007	RVB : 146 164 178 RAL : 7001	RVB : 59 87 99 RAL : 5009
			
RVB : 61 71 90 RAL : 5000	RVB : 86 114 137 RAL : 5014	RVB : 94 134 166 RAL : 5014	RVB : 18 83 122 RAL : 5010
			

TEINTES DE BARDAGES ET TOITURES / AUTRES CONSTRUCTIONS A USAGE D'ACTIVITES, PETITS ABRIS DE JARDINS

Il concerne les constructions à destination d'activités industrielles, agricoles ou forestières (hors commerce et services).

Sur les grands bâtiments, la masse colorée et uniforme d'une toiture s'intègre mal. Les tons moyens ou sombres s'harmonisent aussi bien avec les bardages métalliques qu'avec le bois.

Les teintes brillantes sont interdites.

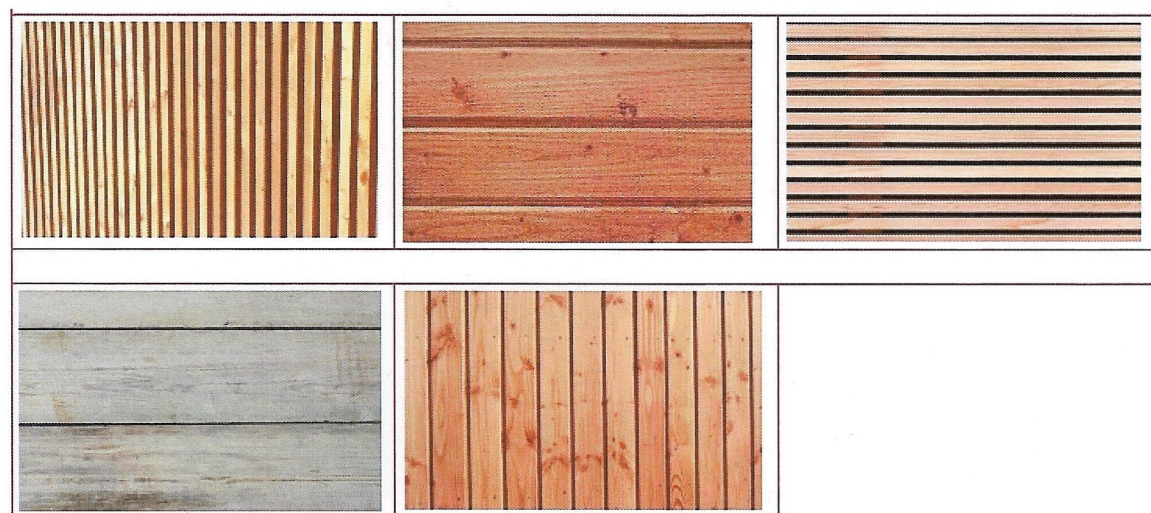
RAL 6011	RAL 6021	RAL 6028		
				
RAL 1019	RAL 1020			
				
RAL 7000	RAL 7003	RAL 7009	RAL 7016	RAL 7044
				

UNE PALETTE RAL SPECIFIQUE A ETE ETABLIE POUR LA ZAC DES LITTES A MUR-SUR-ALLIER (DALLET), A LAQUELLE IL CONVIENT DE SE REFERER.

Voir palette dans le cahier des prescriptions architecturales et paysagères, en en annexe du PLU-H, pièce 10.8.

NUANCIER BARDAGE BOIS

De façon générale, tout bardage doit s'inscrire dans les tonalités proposées :



VITRINES ET DEVANTURES COMMERCIALES (RECOMMANDATIONS)

Pour une bonne insertion dans la façade :

- L'aménagement d'une devanture doit respecter la composition de la façade à l'intérieur de laquelle elle s'inscrit (axes verticaux des travées, éléments porteurs, position de l'entrée commune et de l'accès à l'étage).
- Il ne doit pas y avoir d'aménagements continus et uniformes sur des bâtiments contigus
- Les devantures d'une même façade doivent s'accorder (apparence, position des enseignes,...)
- La façade commerciale ne doit pas dépasser la hauteur du rez-de-chaussée.
- L'enduit de la façade ne doit pas être interrompu au rez-de-chaussée sauf en présence d'une devanture ancienne en applique (en bois)
- Le décroûtage de tout ou partie du rez-de-chaussée n'est autorisé que dans le cas d'un enduit « à pierre vue ».
- Les teintes choisies pour la devanture (menuiseries des vitrines, stores, enseignes) doivent être en accord avec les teintes de la façade et du nuancier de couleurs.

Installation des vitrines :

- La vitrine doit être positionnée à l'intérieur de l'ouverture existante, entre 15 cm et 25 cm du nu extérieur de la façade, à l'intérieur des ouvertures existantes.
- La pose en applique est admise uniquement pour la reproduction fidèle de devantures anciennes. Les devantures anciennes en bois doivent être conservées.
- Les habillages rapportés sur les murs ou sur les devantures existantes ne sont pas admis.

Climatiseurs, rideaux de protection :

- Les climatiseurs devront être intégrés aux vitrines. (pas de pose en saillie et visible depuis la rue)
- Le caisson des rideaux de protection métalliques ne doit pas être positionné en saillie, ni rester apparent. Préférer le métal peint, de teinte sombre.

Enseignes :

- Les enseignes en bandeau doivent être situées dans l'emprise de la façade commerciale, à l'intérieur des ouvertures ou au dessus sans dépasser leur largeur (pas de pose en bandeau continu sur la largeur de la parcelle)
- Les enseignes en bandeau ne devront pas dépasser le niveau du plancher haut du rez-de-chaussée.
- Pas d'enseignes clignotantes, de néons et de fils lumineux ; les lettres découpées éclairées par l'arrière sont préférées.
- Les enseignes en drapeau ne doivent pas dépasser la hauteur de l'appui des ouvertures de l'étage. Pas de positionnement dans l'angle du bâtiment. Dimensions maxi de 60cm x 60cm.

Stores de protection solaire :

- Les stores bannes de protection solaire doivent être de forme simple et plats. Ils ne devraient pas dépasser la largeur des vitrines pour les magasins (ou la largeur de la devanture dans le cas des terrasses des cafés et restaurants).

Vérandas commerciales :

- Elles sont interdites

Préconisations relatives aux haies

LES HAIES

Les haies organisent, structurent le paysage par les diverses formes qu'elles prennent : haies hautes, haies basses, haies mixtes, alignements d'arbres, arbres têtards, vergers, bosquets, haies de bord de cours d'eau, arbres isolés.

Les intérêts pour l'agriculture



Pour l'agriculture, la haie présente un intérêt microclimatique (protection des cultures, des bâtiments, abri des animaux, régulation thermique, limitation de l'enneigement, du verglas et de la formation des congères), un intérêt économique (production de bois de chauffage, de litière animale, de fruits, d'alimentation d'appoint, un intérêt hydrologique (maintien des terres, réserve hydrique pour les végétaux, approvisionnement des nappes, épuration des eaux de ruissellement, régulation des crues).

Lors de fortes pluies, les haies permettent de freiner les écoulements des eaux de surface et favorisent la pénétration verticale de l'eau dans le sol.

L'agroforesterie est une pratique qui se développe. La haie peut être productrice de bois énergie : bois bûches ou plaquettes à valoriser en chaudière ou en litière. La plantation de feuillus précieux peut aussi avoir pour objectif de produire du bois d'œuvre.

Les intérêts pour la faune

La circulation de certains micromammifères, rongeurs, mustélidés, chiroptères et autres petits animaux est facilitée par la présence des haies. Leurs déplacements sous le couvert végétal se font à l'abri des prédateurs. Ce rôle de corridor joué par les haies est important.

Les haies remplissent des fonctions d'alimentation pour la faune. Les arbres et arbustes produisent différentes sortes de fruits que les oiseaux ou d'autres animaux viennent consommer tout au long de l'année, et en particulier au cours de l'hiver.

Les haies sont des lieux de refuge ponctuel où peuvent se cacher provisoirement un chevreuil ou une biche dérangés et obligés de fuir leur cachette diurne. Certains passereaux sont particulièrement liés à ce type d'habitat : Fauvette grisette, Fauvette des jardins, Bruant jaune, Traquet pâle, ou encore Pie-grièche écorcheur.

Plantation de haies

Si l'on souhaite planter des haies, une bonne façon de choisir les végétaux est d'observer les espèces naturellement présentes aux alentours. Le choix des végétaux dépend en effet d'abord du milieu : nature du terrain (ph basique ou acide), humidité, profondeur du sol, climat.

Pour que la haie remplisse ses fonctions, selon le type choisi (brise-vent, bande boisée, haies moyennes libres ou taillées, haies basses) il convient d'utiliser en mélange plusieurs espèces végétales locales.

LISTE, NON EXHAUSTIVE, D'ESPECES CHAMPETRES RECOMMANDEES



LES PRINCIPALES ESSENCES DES HAIES DU PARC

Nom français	Nom latin	Altitude favorable			Sol			Feuillage			Mellifère	Favorable à la faune	Croissance		
		plaine	piémont	montagne	Acide	Neutre	Calcaire	Persistant	Marcescent	Caduc			Lente	Moyenne	Rapide
		< 500m	500 à 800m	> 800m				P	M	C			< 20 cm/an	20 à 60 cm/an	> 60 cm/an

ARBRES : hauteur supérieure à 7 m

Aulne glutineux	<i>Ainus glutinosa</i>									C					
Bouleau verruqueux	<i>Bétula pendula</i>									C					
Charme	<i>Carpinus betulus</i>								M						
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>									C					
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>									C					
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>								M						
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>								M						
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>									C					
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>									C					
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>								1/2 M						
Merisier	<i>Prunus avium</i>								M						
Noyer commun	<i>Juglans regia</i>									C					
Orme champêtre	<i>Ulmus campestris</i>									C					
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>									C					
Pommier	<i>Malus</i>									C					
Poirier commun	<i>Pyrus pyraeaster</i>									C					
Prunier myrobolan	<i>Prunus cerasifera</i>									C					
Saule blanc	<i>Salix alba</i>									C					
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>									C					
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>									C					

ATTENTION (article 671 du Code Civil)

Si votre haie est mitoyenne, respectez les distances suivantes:

0,50 m de la limite séparative pour une haie (ou un arbuste isolé) de moins de 2m de hauteur

2m de la limite séparative pour une haie (ou un arbre ou arbuste) de plus de 2m de hauteur

Persistant : feuillage qui ne tombe pas en hiver

Marcescent : feuillage persistant en hiver à l'état sec

Caduc : feuillage qui tombe totalement en hiver

Nom français	Nom latin	Altitude favorable			Sol			Feuillage			Mellifère	Favorable à la faune	Croissance		
		plaine	piémont	montagne	Acide	Neutre	Calcaire	Persistant	Marcéscant	Caduc			Lente	Moyenne	Rapide
		< 500m	500 à 800m	> 800m				P	M	C			< 20 cm/an	20 à 60 cm/an	> 60 cm/an
ARBUSTES : hauteur comprise entre 4 et 7 m															
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>									C					
Aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>									C					
Buis	<i>Buxus sempervirens</i>							P							
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>							P							
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>									C					
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>									C					
Saule des vanniers	<i>Salix viminalis</i>									C					
Sorbier des oiseaux	<i>Sorbus aucuparia</i>														
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>									C					
Sureau rouge	<i>Sambucus racemosa</i>									C					
ARBRISSEAUX : hauteur inférieure à 4 m															
Amélanchier commun	<i>Amelanchier ovalis</i>									C					
Cassis	<i>Ribes nigrum</i>									C					
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>									C					
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>									C					
Eglantier	<i>Rosa canina</i>									C					
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>							P							
Groseiller	<i>Ribes rubrum</i>									C					
Framboisier	<i>Rubus idaeus</i>									C					
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>									C					
Lilas commun	<i>Syringa vulgaris</i>									C					
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>									C					
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>							P							
Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>									C					
LIANES															
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>									C					
Chèvrefeuille hybride	<i>Lonicera ...</i>							P							
Clématite	<i>Clematis vitalba</i>									C					
Lierre	<i>Hedera helix</i>							P							

LISTE, NON EXHAUSTIVE, D'ESPECES INVASIVES A EVITER ABSOLUMENT

4

**Avertissement**

Actuellement on voit se multiplier les plantations de haies de Cyprès de Leyland (*Cuprocyparis leylandii*), de Laurier Palme (*Prunus laurocerasus*) ou de Thuya (*Thuja*, sp.). Ce type de linéaire de « béton vert » est à éviter absolument si l'on a le souci de la biodiversité et de la qualité des paysages.

De même, la liste suivante reprend une partie des espèces invasives à éviter absolument car le risque de dissémination est fort et représente une réelle menace pour la biodiversité voire la santé humaine.

Taxon		Nom français
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité		
<i>Egeria densa</i> Planch.		Élodée dense
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle		Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss		Grand Lagarosiphon
<i>Ludwigia plurisp.</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie à grandes fleurs
	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven	Jussie faux-Péplis (ou Jussie rampante)
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.		Myriophylle du Brésil
<i>Paspalum distichum</i> L.		Paspale distique
<i>Reynoutria plurisp.</i>	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon
	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai	Renouée de Sakhaline
	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtkova	Renouée de Bohème
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique		
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.		Ambrosie à feuilles d'armoise
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier		Berce du Caucase

**Espèces secondaires**

Taxon	Nom français	Taxon	Nom français
<i>Acer negundo</i> L.	Érable négundo	<i>Lindemia dubia</i> (L.) Pennell	Lindemie douteuse
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailanthé glanduleux (Faux-vernis du Japon)	<i>Lysichiton americanum</i> Hultén & H.St.John	Lysichiton d'Amérique
<i>Amorpha fruticosa</i> L.	Faux-Indigo	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	Vigne-vierge à cinq folioles
<i>Artemisia plurisp.</i>	<i>Artemisia annua</i> L.	<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.	Paspale dilaté
	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	<i>Phyllostachys plurisp.</i> , <i>Sasa plurisp.</i> , <i>Pleoblastus plurisp.</i> , <i>Semiarundinaria plurisp.</i>	Bambous
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Azolla fausse-fougère	<i>Phytolacca americana</i> L.	Raisin d'Amérique
<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident feuillu	<i>Polygonum polystachium</i> Meisn.	Renouée à épis nombreux
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddleia de David (Arbre aux papillons)	<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.	Campylopus introflexus	<i>Prunus serotina</i> Ehrh.	Cerisier tardif
<i>Collomia grandiflora</i> Douglas ex Lindl.	Collomie à grandes fleurs	<i>Rhus plurisp.</i>	<i>Rhus typhina</i> L.
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Herbe de la Pampa		<i>Rhus coriaria</i> L.
<i>Crassula helmsii</i> (T.Kirk) Cockayne	Orpin de Helms		Sumac des corroyeurs
<i>Elodea plurisp.</i>	<i>Elodea canadensis</i> Michx.	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia
	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John	<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Seneçon du Cap
<i>Erigeron plurisp.</i>	<i>Erigeron blakei</i> Cabrera	<i>Solidago canadensis</i> L.	Verge d'or du Canada
	<i>Erigeron bonariensis</i> L.	<i>Solidago gigantea</i> Aiton subsp. <i>serotina</i> (Kuntze) McNeill	Verge d'or géante
	<i>Erigeron canadensis</i> L.	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	Sporobole de l'Inde
	<i>Erigeron floribundus</i> (Kunth) Sch.Bip.	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr.) Wood	Sporobole à inflorescences engainées
	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz.	<i>Symphyotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom	Aster lancéolé
<i>Galega officinalis</i> L.	Galéga officinal	<i>Symphyotrichum novae-angliae</i> (L.) G.L.Nesom	Aster de Nouvelle-Angleterre
<i>Helianthus plurisp.</i>	<i>Helianthus pauciflorus</i> Nutt.	<i>Symphyotrichum novi-belgii</i> (L.) G.L.Nesom	Aster de Nouvelle-Belgique
	<i>Helianthus tuberosus</i> L.	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom	Aster à feuilles de saule
	<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.	<i>Symphyotrichum x versicolor</i> (Willd.) G.L.Nesom	Aster changeant
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.	Hydrocotyle fausse-renoncule	<i>Veronica peregrina</i> L.	Véronique voyageuse
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f.	Balsamine de Balfour	<i>Xanthium plurisp.</i>	<i>Xanthium albinum</i> (Widder) Scholz & Sukkop
<i>Impatiens capensis</i> Meerb.	Balsamine du Cap		<i>Xanthium italicum</i> Moretti
<i>Impatiens parviflora</i> DC.	Balsamine à petites fleurs		<i>Xanthium orientale</i> L.
<i>Lemna plurisp.</i>	<i>Lemna minuta</i> Kunth		<i>Xanthium spinosum</i> L.
	<i>Lemna turionifera</i> Landolt		